



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le 10/03/2020

ID : 040-244000857-20200309-DEL2020YD10032-DE



L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures trente, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 3 mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS.

Identifiant : DEL2020YD100332

PRESENTS : Ph. MOUHEL - JP DEZES - M. LAVIELLE - Y. DUBOSQ - E. ESTEVES - J. MORA - D. LARTIGAU - M. DUVIGNAC - F. LESBATS - MJ-CAUSSEQUE - J. DESBIEYS - A. TONNEAU - M. LAFORIE - M. DARMAILLACQ - B. PUYO - G. NAPIAS - R. MORA - MJ RUSKONE - G. DUCOUT - C. VIGNES - G. LAFITTE - P. LAPEYRE - JP. BREUZET - Y. SAINT-MARTIN - C. BIERE - JJ. LEBLOND - A. LAPEYRADE - K. DASQUET - A. CARAMANTE - R. CAMGUILHEM.

ABSENTS : G. SUBSOL - P. JUYON - F. LAFITTE - L. BOURDERON - P. INDA, excusés

POUVOIRS : G. SUBSOL pour JJ. LEBLOND - P. JUYON pour G. NAPIAS - F. LAFITTE pour A. TONNEAU - P. INDA pour G. DUCOUT

M. Yves SAINT-MARTIN est élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 35 Présents : 30 Pouvoirs : 5

OBJET : Convention avec le SITCOM Côte Sud des Landes pour la réalisation de travaux d'aménagement de deux nouveaux points de collecte des déchets sur la commune de LIT ET MIXE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Côte Landes Nature, modifiés par arrêté préfectoral n°2017/1074 en date du 22 décembre 2017 ;

VU les statuts du SITCOM Côte Sud des Landes, modifiés par arrêté préfectoral n°27/2017 du 6 janvier 2017 ;

Considérant, sur la commune de LIT ET MIXE, rue de l'Hôtel de Ville, la nécessité d'aménager une station accueillant un conteneur semi-enterré pour la collecte des ordures ménagères ;

Considérant la compétence exclusive de la Communauté de Communes Côte Landes Nature pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ;

Considérant que le SITCOM Côte Sud des Landes est habilité, en vertu du 2.3 de ses statuts, pour procurer des fournitures, réaliser des prestations spécifiques de services ou de travaux relevant de ses compétences et concourant à la réalisation de son objet statutaire ou accessoires à celui-ci, pour le compte des EPCI adhérents ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Art 1 : d'approuver l'aménagement d'une station accueillant un conteneur semi-enterré pour la collecte des ordures ménagères à LIT ET MIXE, pour un montant de 1.660,00 € net de taxes

Arti 2 : D'approuver le projet de convention pour l'aménagement de ces équipements, sur la commune de LIT ET MIXE, rue de l'Hôtel de Ville.

Art 3 : De dégager sur les fonds libres de la collectivité les ressources nécessaires au paiement de la contribution de la Communauté de Communes Côte Landes Nature à hauteur de 1.660,00€ sur le budget.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Gérard NAPIAS

